



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme Régional de Lutte contre le Tabac Pays de la Loire 2025-2027

© Photos : adobe stock

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Département Prévention et Actions sur les Déterminants de Santé
17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES cedex 2
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

Sommaire

Contexte	3
Gouvernance régionale	4
Méthodologie	4
Comité de pilotage	4
Objectifs nationaux et régionaux	5
Soutien financier	5
Plan d'action 2025-2027	6
Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes	6
Axe 2 : Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac	8
Axe 3 : Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac	10

Contexte

En France, la lutte contre le tabagisme est un enjeu de santé publique majeur, la consommation de tabac restant dans notre pays la première cause de mortalité évitable, avec 75 000 décès par an. En 2019, le coût social du tabac est par ailleurs estimé à 156 milliards d'euros¹.

Les données disponibles en **Pays de la Loire** permettent d'identifier les caractéristiques suivantes :

- **600 000 fumeurs quotidiens**, soit **22% de la population des 18 à 75 ans**, proportion inférieure à la moyenne nationale (25%). Parmi ces fumeurs quotidiens, **53% présentent une dépendance au tabac** (forte ou modérée), selon le test de Fagerström simplifié (Baromètre Santé 2021²³).
- **18,2% de fumeurs quotidiens parmi les jeunes de 17 ans**, proportion supérieure à la moyenne nationale (15,6%). Toutefois, tout comme en France, on observe une forte diminution du tabagisme quotidien entre 2017 et 2022 (enquête ESCAPAD 2022⁴)
- **9,6% des femmes** déclarent une consommation de tabac au **troisième trimestre de la grossesse** (12,2% en France). Même si la situation est en amélioration par rapport à 2016, en France, moins d'une femme enceinte sur deux arrête de fumer entre l'annonce de la grossesse et le troisième trimestre de grossesse (Enquête Nationale Périnatale 2021⁵)
- **3 882 décès attribuables au tabagisme** en 2015, soit 11,5 % du total des décès survenus (BSP⁶)
- Vieillesse de la population fumeuse avec un fort recul du nombre de **fumeurs quotidien** chez les 18-34 ans (45 % à 23 %) contre une **augmentation parmi les 55-75 ans** (7 % à 15 %) (BSP⁶)

Le tabac reste un important facteur d'inégalités sociales de santé. En Pays de la Loire, les personnes avec les revenus les plus faibles sont les plus nombreuses à fumer quotidiennement (32 % vs 13 % des personnes avec les revenus les plus élevés). Le tabagisme quotidien est aussi nettement plus élevé chez les ouvriers (35 %) que chez les cadres ou professions intellectuelles supérieures (9 %).

Parmi les fumeurs quotidiens, 60% déclarent avoir envie d'arrêter, dont la moitié ont le projet d'arrêter dans les six prochains mois, soit au global environ un fumeur quotidien sur trois (30%).

¹ [OFDT. Le coût social des drogues : estimation en France en 2019, juillet 2023](#)

² [ORS Pays de la Loire. Tabac et cigarette électronique en Pays de la Loire. Résultats du Baromètre de Santé publique France, février 2024](#)

³ [Santé publique France. Le point épidémiologique. Indicateurs tabac 2021. Pays de la Loire, juillet 2023](#)

⁴ [OFDT. Rapports. Les drogues à 17 ans. Analyses régionales – Enquête ESCAPAD 2022, février 2024](#)

⁵ [INSERM. Enquête Nationale Périnatale. Rapport 2021, octobre 2022](#)

⁶ Santé publique France (2021). BSP Pays de la Loire. Tabac

Gouvernance régionale

Méthodologie

La méthodologie d'élaboration du Programme Régional de Lutte contre le Tabac 2025-2027 a été élaborée avec le soutien du dispositif d'appui à l'ARS, porté par la SRAE Addictologie. Afin de décliner le PNLT en région, l'ARS Pays de la Loire a proposé une série de réunions de concertation, par public/thématique : milieu professionnel, jeunes, publics précaires (dont personnes placées sous-main de justice), patients. Ces réunions avaient pour objectif de :

- Compléter l'état des lieux de l'existant, à partir du bilan du précédent Programme Régional de lutte contre le tabac ;
- Identifier des actions à décliner sur le territoire à partir des axes nationaux ;
- Identifier les stratégies pour rejoindre ces différents publics, ainsi que les freins et les leviers à la mise en œuvre de ces actions.

Le Programme Régional de Lutte contre le Tabac s'appuiera également sur les **instances territoriales et les Contrats Locaux de Santé** pour tenir compte des spécificités locales.

Il sera déployé à travers des feuilles de route biennuelles précisant les modalités et le calendrier de déploiement des actions confiées aux différents opérateurs.

Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage du Programme Régional de Lutte contre le Tabac 2025-2027 est celui du Programme Régional de Prévention des Addictions.

Les partenaires impliqués sont les suivants :

- ARS Pays de la Loire ;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) Pays de la Loire ;
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) Pays de la Loire ;
- Rectorat de l'académie de Nantes ;
- MILDECA ;
- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Cellule d'Intervention en Région (Cire) (Santé Publique) ;
- SRAE Addictologie des Pays de la Loire.

Il a pour mandat :

- De donner un avis sur le Programme Régional de Lutte contre le Tabac 2025-2027,
- De contribuer au suivi de sa mise en œuvre, notamment à mi-parcours.

Objectifs nationaux et régionaux

Le nouveau Programme National de Lutte contre le Tabac 2023-2027 définit des objectifs et des cibles à atteindre :

- 2025 : Diminuer à 22 % la part des fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans et à 31 % la part des fumeurs quotidiens parmi la population aux revenus les plus modestes.
- 2026 : Abaisser à moins de 13 % la part des fumeurs quotidiens chez les jeunes de 17 ans.
- 2027 : Diminuer à 20 % la part des fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans. Et à 28 % la part des fumeurs quotidiens parmi la population aux revenus les plus modestes.
- 2028 : Abaisser à 10 % la part des fumeurs quotidiens chez les jeunes de 17 ans.



Afin d'atteindre ces objectifs, il est attendu **une diminution de 8% tous les 2 ans de la prévalence régionale du tabagisme quotidien**, soit pour les Pays de la Loire :

- 20,2% de fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans en 2024 ;
- 18,6% de fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans en 2026.

Parmi les autres cibles à atteindre, il est attendu une **hausse de 7% par an du nombre de bénéficiaires uniques d'au moins un remboursement de TSN au cours de l'année** (58 000 en 2023).

Soutien financier

Le fonds de lutte contre le tabac, devenu en 2019 fonds de lutte contre les addictions (FLCA), apporte un appui prioritaire aux projets de prévention du tabagisme. Une partie de ce fonds est destinée au financement d'actions nationales de lutte contre le tabac, portées par des acteurs institutionnels ou par la société civile, et l'autre partie, au financement d'actions régionales, pilotées par les Agences régionales de santé.

La ressource financière apportée par le FLCA est essentielle pour amplifier, proposer des innovations et soutenir la prévention des addictions, et s'inscrit en complément des ressources consacrées à la prise en charge du tabagisme par l'Assurance maladie (remboursement des traitements de sevrage, financement des structures d'addictologie sur les territoires).

Plan d'action 2025-2027

Axe 1 – Prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les jeunes

Actions	Mesures régionales	Leviers d'action
<p>Déployer la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences-psycho-sociales (CPS) dans tous les milieux de vie des enfants et des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une feuille de route régionale de développement des compétences psychosociales - Soutenir le déploiement des interventions CPS auprès de différents milieux : Education nationale, enseignement agricole, jeunes sous protection, jeunes en insertion, en formation professionnelle, en accompagnement professionnel... - Améliorer la visibilité de l'offre de formation CPS, et l'étoffer 	<ul style="list-style-type: none"> - Référentiel Santé Publique France - Programmes probants - Site ressource national Sirena - Contractualisation avec InteractionS (pôle d'expertise CPS) et les opérateurs de prévention des addictions
<p>Faire de la pratique de l'activité physique et des événements sportifs un relai des messages de lutte antitabac</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la démarche de prévention du tabagisme (et addictions) engagée en milieu sportif - Soutenir la diffusion auprès des fédérations et des clubs sportifs les campagnes de prévention, des outils sur les enjeux de prévention des addictions, notamment du tabagisme (MOIST, sportifs porte-parole d'une vie sans tabac) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec la Structure ambassadrice régionale MOIST, la SRAE Nutrition et la SRAE Addictologie - Plaidoyer à destination des fédérations et clubs sportifs (mesure nationale) - Outils sur les enjeux de prévention des addictions, notamment du tabagisme (mesure nationale)
<p>Faciliter l'accompagnement à l'arrêt des mineurs fumeurs de 15-17 ans et en particulier dans les lycées professionnels et agricoles et les centres de formation des apprentis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en place de la stratégie « Espace sans tabac » notamment aux abords des écoles - Soutenir la formation des infirmiers scolaires dans leur mission d'accompagnement à l'arrêt du tabac dans le suivi individualisé des élèves - Développer la communication en s'appuyant sur les dispositifs/supports d'information existants 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole promotrice de santé - Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement comme l'inscription TSN dans la liste des médicaments autorisés (mesure nationale) - Points info santé, promeneur du net, application Jeunes Santé Prévention (Co-santé), CartoSanté jeunes, service numérique la Boussole des jeunes...

Actions	Mesures régionales	Leviers d'action
<p>Construire une stratégie avec les missions locales afin de réduire le tabagisme des jeunes entre 16 et 25 ans qui les fréquentent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amplifier les actions au sein des Missions Locales (MOIST, CPS...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec la Structure ambassadrice régionale MOIST - Stratégie régionale de déploiement des CPS
<p>Développer un accompagnement des fumeurs, parents de jeunes enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions d'accompagnement durant la période périnatale et auprès des parents fumeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des 1000 premiers jours, Réseau Sécurité Naissance, PMI, CAF, les associations de parents d'élèves - Travaux sur la formation des sages femmes à la prescription de TSN

Axe 2 – Accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables, vers l'arrêt du tabac

Actions	Mesures régionales	Leviers d'action
<p>Renforcer l'accompagnement personnalisé des fumeurs vers l'arrêt du tabac, notamment par l'outillage renforcé des professionnels de santé et du secteur social</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le dispositif d'accompagnement « Tabac Info Service » (MOIST) - Soutenir la diffusion et l'appropriation du guide pédagogique à destination des différentes filières des professions autorisées à prescrire - Renforcer la formation des professionnels des secteurs de la santé (RPIB, prescription de substituts nicotiques) des secteurs médicosocial et social (travail sur les représentations, RPIB) : <ul style="list-style-type: none"> o Améliorer la visibilité de l'offre de formation (dont cartographie) o Développer des plaidoyers, pour faire valoir l'intérêt de cet outil de prévention o Poursuivre le déploiement des formations de formateurs, et rejoindre le premier recours via les CPTS et les MSP - Soutenir le déploiement de modules de formation existants dans les écoles de sage-femmes de la région - Expérimenter un parcours de soins pluriprofessionnel de repérage et suivi des patients fumeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Boîte à outils d'aide au sevrage tabagique Tabac-Info Service - Guide pédagogique à destination des différentes filières des professions autorisées à prescrire (mesure nationale) - Instruction sur la réforme des CLAT : missions de prévention et de sevrage tabagique - Contractualisation avec les opérateurs de prévention et la SRAE Addictologie - Projets déjà expérimentés auprès des ESAT et IME (Fonds de Lutte contre les Addictions) - Ecoles de sage-femmes de la région - Contrats Locaux de Santé et Accords Conventionnels Interprofessionnels en faveur du développement de l'exercice coordonné
<p>Publics en situation de précarité (faible revenu ou statut socio-économique modeste) : renforcer les efforts de prévention et d'accompagnement à l'arrêt du tabac</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs de la solidarité à travers une approche globale en santé (plaidoyers) - Amplifier les actions (dont MOIST) auprès des associations caritatives et des structures de l'insertion par l'activité économique - Soutenir l'appropriation par les professionnels de ce secteur des différents dispositifs et outils existants (TIS, CO testeur, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec la Structure ambassadrice régionale MOIST, les SRAE Addictologie et Nutrition - Contrats locaux de Santé - Projets déjà expérimentés : MOIST et projets auprès de structures de l'insertion (Fonds de Lutte contre les Addictions)

Actions	Mesures régionales	Leviers d'action
Personnes présentant des maladies chroniques, personnes vivant avec le VIH et personnes vivant avec des troubles psychiques : développer un accompagnement à l'arrêt adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un socle commun pour la diffusion d'un atelier « prise en charge tabac » dans les programmes d'ETP des pathologies chroniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes ETP existants
Secteurs professionnels à forte prévalence tabagique : agir pour réduire le tabagisme	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'outillage des professionnels des services de prévention et santé au travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte ESPER et la plateforme « Les employeurs pour la santé » - Réseau PRESANSE - Expérimentation par le Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN)
Personnes placées sous-main de justice : développer des espaces sans tabac en détention et développer l'accompagnement à l'arrêt dans les établissements et services de prises en charge de la Protection judiciaire de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des actions en milieu pénitentiaire et dispositifs d'accompagnement à la sortie - Expérimenter des lieux sans tabac en détention 	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du projet TABAPRI - Opérateurs sur site (ex : Médecin du Monde)

Axe 3 – Préserver notre environnement de la pollution liée au tabac

Actions	Mesures régionales	Leviers d'action
Généraliser les lieux extérieurs à usage collectif libérés du tabac	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'espaces sans tabac 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de déploiement des ligues contre le Cancer - Contrats locaux de Santé - Evaluation nationale du dispositif par l'agence Phare
Promouvoir des environnements de travail sans tabac	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer la démarche « ARS sans tabac » - Promouvoir la démarche « administration sans tabac », notamment via un plaidoyer à destination des collectivités territoriales, en lien avec la démarche Espaces sans tabac 	<ul style="list-style-type: none"> - PRST (projet régional santé travail) 2022-2025 - PJJ Promotrice de Santé
Généraliser la démarche « Lieux de santé sans tabac » à l'ensemble des établissements de santé, aux établissements sociaux et médico-sociaux et aux lieux de formation en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement de LSST, notamment auprès des établissements ayant une activité « femme, mère, enfant, nouveau-né, enfant », les établissements de soins autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer et ceux en psychiatrie - Assurer la diffusion et soutenir le déploiement des Ecoles sans tabac et campus sans tabac 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement national du RESPADD et régional du dispositif d'appui à l'ARS (soutien méthodologie et expertise en tabacologie) - Communication sur la stratégie LSST via les fédérations hospitalières - Démarches écoles de santé sans tabac (RESPADD) et campus sans tabac (EHESP)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Retrouvez plus d'informations sur
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

et sur nos réseaux sociaux

